



## Mise sous séquestre provision charges

Par **thibautlambert**, le 17/07/2013 à 11:39

Bonjour,rrnrDepuis presque 1 an, dans notre immeuble nous avons une ou des fuites d'eaux qui dégradent les plafonds des appartements. Notre gestionnaire de copropriété est pratiquement injoignable, son assistante ne connaît pas les dossiers.rrnrA chaque fois il y aurait soit disant d'autre fuites, nous n'arrivons à avoir que peu d'information sur ces dégâts des eaux.rrnrLe ras le bol commence à se faire ressentir et j'aimerais savoir si nous pouvions mettre sous séquestre les provisions pour charges en attendant le retour à la normale de cette situation.rrnrQuelle serait la démarche à suivre pour mettre sous séquestre ces provisions ?rrnrMerci d'avance de votre aide.

Par **amajuris**, le 17/07/2013 à 11:56

bjr,rnsi la situation est telle que vous la décrivez, vous (et les autre copropriétaires)pouvez mettre en demeure par LRAR le syndic de faire le nécessaire.vous pouvez aussi demander la réunion du A.G. extraordinaire ayant en mettant ce problème à l'ordre du jour.rnet il serait sage d'envisager la nomination d'un autre syndic.rncdt

Par **Boud**, le 17/07/2013 à 16:22

Bonjour,rrnrAvez vous sollicité vos assurances? rnAvez vous fait une déclaration de dégât des eaux près de vos assurance, dont un des volets va au syndic pour qu'il mette en jeu l'assurance copropriété?

Par **thibautlambert**, le **18/07/2013** à **11:03**

Bonjour,rrnMa locataire à fait part de ce sinistre auprès de sa compagnie d'assurance puis le syndic nous a envoyé la facture de la pseudo réparation depuis la fuite est toujours présente avec une nouvelle source.rrnUne des autres propriétaire à fait part de cette nouvelle fuite et son assurance ne veut pas prendre en charge tant que le sinistre n'est pas résolu...